Département de la Lozère COMMUNE DE SAINT-BONNET LAVAL DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 5 octobre 2018

Membres en exercice: 20

Présents : 15 Procurations : 2 Adoption : 17 voix

Date de convocation : 26/09/2018 Date d'affichage : 26/09/2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **M. Jean-Louis SOULIER**, **Maire.**

<u>Etaient présent(e)s</u>: RIEU Sébastien, GIRARDY Robert, CHASTEL Patrick, VINCENT Jean-Paul, RAMBEAU Bernadette, THOMAS Josette, MAYRAND Elisabeth, ARCHER Pascal, SOULIER Jean-Louis, MAYRAND Jean-Claude, CHAMP René, CHAMP Alain, CHAZAL Joseph, BELLEDENT Thierry, BOUQUET Nicole

<u>Excusés</u> GREGORY Sandrine (Pouvoir à RIEU Sébastien), ROUVEYRE Emile (Pouvoir à CHAMP Alain)

Etaient absent(s): COMBIN Claudette, LAFONT Thierry, TRINTIGNAC Anne

DCM 05-10-18:1

Objet : Demande de la DETR pour la régularisation des captages de Tresbos

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état d'avancement du projet de régularisation des 4 captages de Tresbos.

Avec l'appui du SATEP de la Lozère, la commune a consulté des bureaux d'études pour la réalisation des études préalables mais la signature du marché est suspendue à l'obtention de subventions. L'agence de l'eau LOIRE BRETAGNE a rejeté le dossier de demande d'aide déposé courant juin.

La commune n'a pour le moment qu'une subvention de 1 500 € HT du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter un accompagnement financier au titre de la DETR à hauteur de 60 % pour un coût de $15 000 \in$ HT afin de pouvoir continuer le projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de demander la DETR,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès de l'état,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite de ce projet.

DCM 05-10-18:2

Objet : Décision modificative n°3

Mr le Maire énonce au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le budget 2018 Eau et Assainissement de la commune, de la manière suivante:

Crédits à ouvrir										
Sens	Section	Chapitre	Opération	Article	Objet	Montant				
D	ı	21	146	21531	Réseau d'adduction d'eau	1 816,05 €				
Crédits à régulariser										
Sens	Section	Chapitre	Opération	Article	Objet	Montant				
D	ı	21	148	21531	Réseau d'adduction d'eau	- 1 816.05 €				

DCM 05-10-18:3

Objet: Décision modificative n°4

Mr le Maire énonce au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le budget principal 2018, de la manière suivante:

Crédits à ouvrir									
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant				
D	F	67	673	Titre annulé (sur exercice antérieur)	500 €				
Crédits à régulariser									
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant				
D	F	022	022	Dépenses imprévues	- 500 €				